

COMPTE RENDU de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 16 mai 2017 à 9h30 à laquelle les personnes suivantes étaient :

Présentes :

Membres :

Céline Forget

Jacqueline Gremaud

Marie-Josée Nobert

Stéphane Robitaille (*SIM*)

Stephen Zakrzewski (*SPVM*)

Invités :

Christian Alary

Ian Mainville

Absente :

Membre :

André Brideau

La réunion débute à 9h35.

1. Adoption de l'ordre du jour

a) Adoption de l'ordre du jour

- Les membres recommandent :
 - Les ajouts suivants dans Varia ;
 - a) Règles de stationnement sur la partie de l'avenue Van Horne comprise entre les avenues Rockland et Pratt
 - b) Braquage des camions dans la ruelle St-Cyril
 - l'adoption de l'ordre du jour avec les ajouts ci-dessus.

2. Dossiers

a) Problématique relative aux règles de stationnement autour de l'école Buissonnière – avenues de l'Épée, Fairmount et Querbes

- Les membres du Comité recommandent que les règles de stationnement sur les avenues de l'Épée, Fairmount et Querbes soient modifiées comme suit :
 - avenue de l'Épée :
 - côté est
sur la partie de cette avenue comprise entre l'avenue Fairmount et un point situé à une distance de 55 mètres vers le nord : stationnement excédant 10 minutes prohibé de 7h30 à 9h00 et 15h à 18h30, du lundi au vendredi, du 15 août au 28 juin ;
 - côté ouest
sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 44 mètres au nord de l'avenue Fairmount et un point situé à une distance de 38,5 mètres vers le nord : stationnement excédant 10 minutes prohibé de 7h30 à 9h00 et 15h à 18h30, du lundi au vendredi, du 15 août au 28 juin ;
 - avenue Fairmount :
 - côté nord
sur la partie de cette avenue comprise entre les avenues Querbes et de l'Épée : stationnement excédant 10 minutes prohibé de 7h30 à 9h00 et de 15h à 18h30, du 15 août au 28 juin. De plus, stationnement prohibé de 10h à 12h le mercredi, du 1^{er} avril au 30 novembre ;

- avenue Querbes :
côté ouest

sur la partie de cette avenue comprise entre les avenues Fairmount et un point situé à une distance de 46 mètres vers le nord : stationnement prohibé de 7h30 à 9h00 et stationnement excédant 10 minutes prohibé de 15h à 18h30, du lundi au vendredi, du 15 août au 28 juin. De plus, stationnement prohibé de 13h à 15h le jeudi, du 1^{er} avril au 30 novembre.

b) Problématique relative à l'application de l'heure charnière du stationnement alternatif

- Les membres du Comité mentionnent :
 - qu'aucune tolérance n'est et ne sera émise par le service de police qui applique la réglementation de stationnement ;
 - que la décision de changer l'heure d'alternance ne relève pas du Comité et doit être prise au niveau politique après consultation des citoyens.

c) Problématique relative à la sécurité des piétons sur l'avenue Villeneuve

- Les membres du Comité recommandent que des enseignes de la limite de vitesse maximale de 30km/h soient installées dans les deux directions. De plus, ils mentionnent que le tréteau sur l'avenue Villeneuve face au parc sera réinstallé sous peu.

3. Varia

a) Règles de stationnement sur la partie de l'avenue Van Horne comprise entre les avenues Rockland et Pratt

- Les membres du Comité recommandent :
 - que quelques espaces de stationnement soient ajoutés entre les avenues Pratt et Rockland ;
 - que les propositions soumises lors de la réunion soient évaluées et implantées selon la configuration du terrain.

b) Braquage des camions dans la ruelle St-Cyril

- Les membres du Comité recommandent :
 - qu'une zone de livraison soit implantée sur le côté est de la partie de l'avenue Wiseman comprise entre les avenues Van Horne et la ruelle au nord de cette dernière avenue ;
 - qu'un communiqué soit envoyé aux commerçants pour les informer d'utiliser cette zone de livraison ;
 - qu'une lettre soit envoyée à l'entrepreneur qui s'occupe de la cueillette des ordures lui demandant que des aides-conducteur soient présents pour guider les camions lorsqu'ils reculent dans la ruelle.

La réunion prend fin à 11h45.